

ARCHITECTURE

ARRÊTÉ

BUREAU DE LA DOCUMENTATION GÉNÉRALE
Fouilles et Antiquités

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 30 janvier 1951;

Vu la lettre du 27 octobre 1954 par laquelle M. René HERAULT, entrepreneur 32, rue Pasteur à CHATELLERAULT consent au classement de l'abri ci-après désigné situé sous la falaise rocheuse bordant les parcelles n°s 277 et 278 qui sont sa propriété;

Vu la lettre du 14 octobre 1954 par laquelle Mme Vve Louis TAILLEBOURG née TURQUAND, domiciliée à ANGLES S/L'ANGLIN, consent au classement d'une bande de terrain cadastrée n° 102 p, qui lui appartient;

Vu la lettre du 12 octobre 1954 par laquelle Mme Vve Alphonse Paul Edouard BOURDOIS, née Hémary, domiciliée à ANGLES S/L'ANGLIN, consent au classement d'une bande de terrain cadastrée n° 103p qui lui appartient;

A R R Ê T É :

Article 1er - L'abri du Roc aux sorciers, dont les parois sont ornées de sculptures préhistoriques, situé sous les parcelles n°s 277 et 278 appartenant à M. HERAULT, et les deux bandes de terrain indiquées par une teinte rouge sur le plan ci-annexé, comprises dans les parcelles n° 102 appartenant à Mme Vve TAILLEBOURG et n° 103 appartenant à Mme Vve BOURDOIS, section F du plan cadastral de la Commune d'ANGLES S/L'ANGLIN (Vienne), sont classés parmi les Monuments Historiques.

Article 2 - Le présent arrêté sera transcrit au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

.../...

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département de la Vienne, au Maire de la Commune d'ANGLES S/L'ANGLIN, à M. René HÉRAULT, entrepreneur, 32, rue Pasteur à CHATELLERAULT, à Mme Vve Louis TAILLEBOURG née TURQUAND, domiciliée à ANGLES S/L'ANGLIN, et à Mme Alphonse Paul Edouard BOURDOIS née HEMERY, domiciliée à ANGLES S/L'ANGLIN, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 18 JANV 1955 1955

POUR LE MINISTRE ET PAR
Le Directeur du Contrôle
Matteo Connet

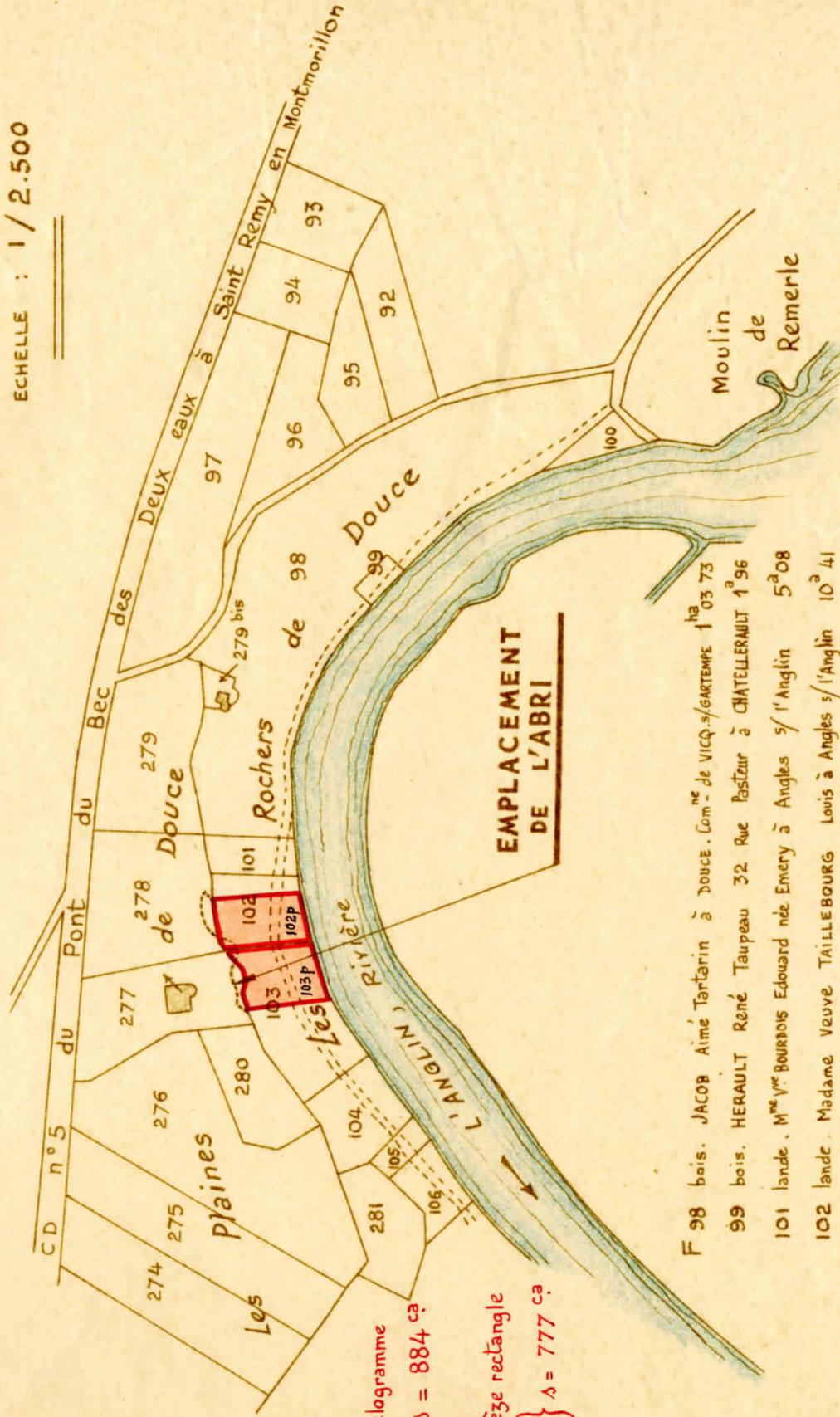
MATTEO CONNET

Plan cadastral
amalgamé à l'unité
du 18 janvier 1955

ANGLES - SUR - L'ANGLIN
SECTION F - 2^{ème} FEUILLE

ABRI DU ROC AUX SORCIERS

ECHELLE : 1/2.500



Parcelle 103 p. parallélogramme
Base 34 m.
Hauteur 26 m. } $\Delta = 884 \text{ ca}$

Parcelle 102 p. trapèze rectangle
Base moyenne 37 m.
Hauteur 21 m. } $\Delta = 777 \text{ ca}$

- | | | | |
|--------------------|--------|---|-----------------------|
| F 98 | bois. | JACOB Aimé Tartarin à DOUCE. Com. de VICQ-S/GARTEMPE | 1 ^{ha} 03 73 |
| 99 | bois. | HERAULT René Taupeau 32 Rue Pasteur à CHATELLERAULT | 1 ⁹⁶ |
| 101 | lande. | M ^{me} V ^{ve} BOURBOIS Edouard née Emery à Angles s/ l'Anglin | 5 ⁰⁸ |
| 102 | lande. | Madame Veuve TAILLEBOURG Louis à Angles s/ l'Anglin | 10 ⁴¹ |
| 103 | lande. | M ^{me} V ^{ve} BOURBOIS Edouard née Emery à Angles s/ l'Anglin | 19 ⁶⁴ |
| 277 | Sol. | HERAULT René Taupeau 32 Rue Pasteur à CHATELLERAULT | 22 ⁷⁵ |
| 278 | bois. | — idem — | 28 ⁰⁰ |
| 279 | bois. | VIRY Michel Valadier 70 B ^d Blossac à CHATELLERAULT | 24 ⁸⁶ |
| 279 ^{bis} | sol. | — idem — | 1 ⁶² |